

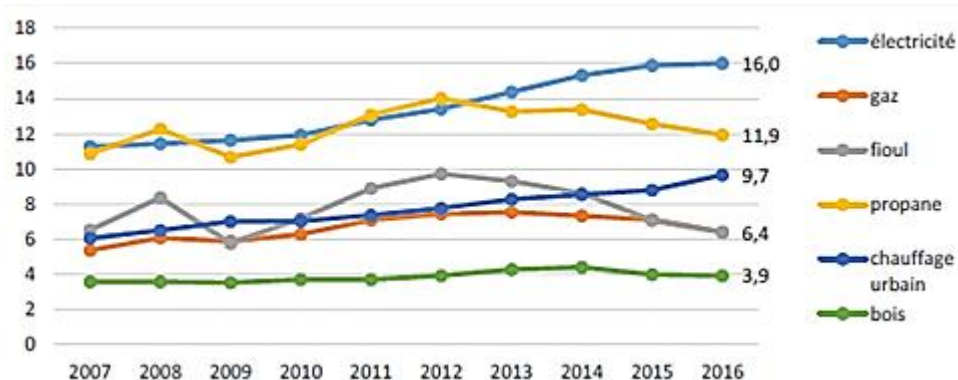
ANNEXE DE LA FICHE-ACTION n°17

Lutter contre la précarité énergétique par la sensibilisation des occupants aux éco-gestes

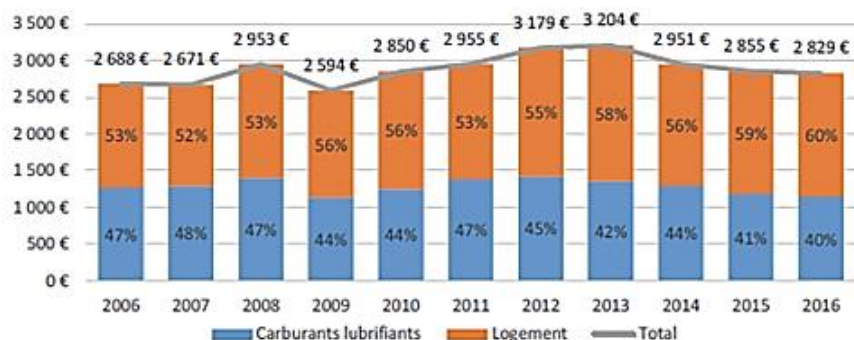
Un coût de l'énergie toujours plus élevé et des factures importantes pour les ménages

Le tableau de bord de la précarité énergétique réalisé par l'ONPE (l'Observatoire National de la Précarité Énergétique) en 2017, a établi un baromètre de l'évolution du prix de l'énergie en France en prenant en compte la part de l'abonnement (pour le gaz et l'électricité) et la consommation. L'électricité reste encore aujourd'hui l'énergie la plus chère, suivie par le propane. Le bois reste la solution de chauffage la plus économique en termes de coût de l'énergie, mais encore faut-il vivre dans un logement individuel et disposer de capacités de stockage.

Prix complets des énergies (en € TCC pour 100 kWh) :



Source : SDES (2017) Pégase.



La répartition des dépenses liées à l'énergie pour les ménages français démontre que la part du budget consacrée au logement (chauffage, électricité et eau) n'a fait qu'augmenter sur ces 10 dernières années.

Source : Bilan énergétique 2015 de la France (SDES, 2016)

En 2017, 2/3 des français interrogés par le médiateur national de l'énergie dans le cadre du « Baromètre Énergie-info » considèrent que les factures liées à l'énergie représentent une part importante de leur budget et ce particulièrement pour les habitants de la région Nord Est : 71 %.

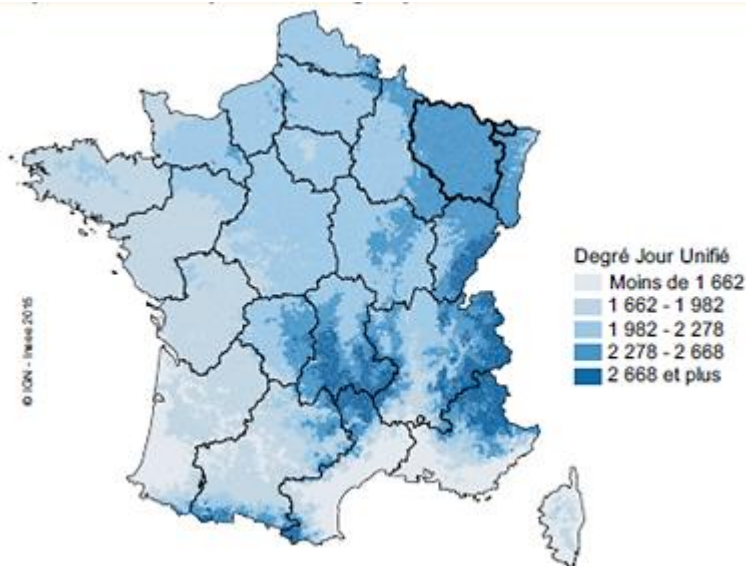


Source : Baromètre Energie-Info du médiateur national de l'énergie – Vague 11 – 2017

Et en Lorraine plus qu'ailleurs

En 2015, l'INSEE Lorraine publiait une analyse dédiée à la vulnérabilité énergétique des ménages et classait notre région comme la plus touchée par le phénomène avec 273 000 ménages impactés.

Les ménages considérés comme vulnérables sont les ménages qui consacrent une part importante de leur budget aux factures d'énergie, explicable par : un climat rigoureux, un parc de logements anciens et des revenus modestes.



Lecture : Les DJU (Degrés Jours Unifiés) annuels sont un indicateur de la rigueur climatique. Plus ils sont élevés, plus le climat est rigoureux. Pour une journée donnée, le Degré Jour mesure l'écart entre la température mesurée et la température de référence (18°C).

Par exemple, il vaut 6 sur une journée où il fait 12°C, mais il vaut 0 quand la température est supérieure à 18°C. Les DJU annuels sont calculés en sommant ces écarts sur toute la période de chauffage (du 1^{er} octobre au 20 mai).

Source : Données Météo France, SoeS, estimation Insee.

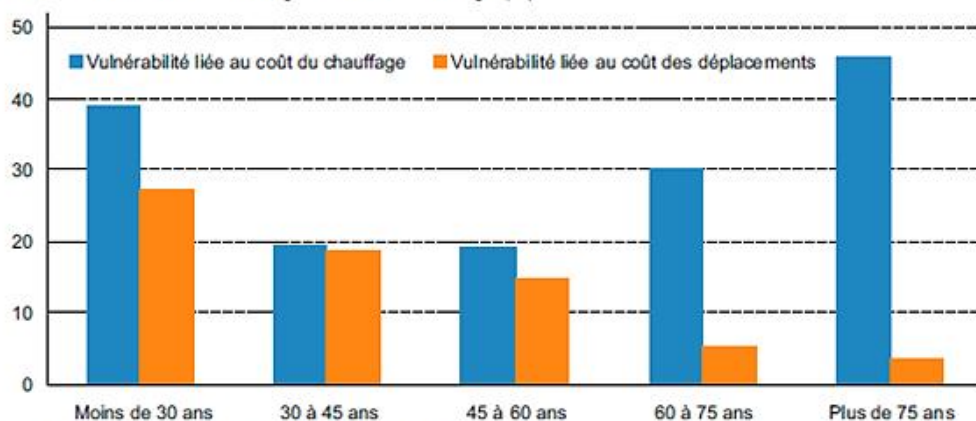
Date de construction du logement	Dépense énergétique moyenne d'un ménage lorrain (€ /an)	Part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique (%)
Avant 1949	2 120	41,9
De 1949 à 1974	1 910	34,9
De 1975 à 1981	1 160	8,6
De 1982 à 1989	1 190	7,8
De 1990 à 1998	1 250	12,1
De 1999 à 2003	1 140	4,7
Depuis 2004	1 070	5,0
Ensemble	1 710	27,4

Source : Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Avec des mosellans particulièrement touchés par la précarité énergétique :

Facture énergétique particulièrement lourde pour les ménages les plus jeunes

Taux de vulnérabilité des ménages lorrains selon l'âge (%)



Source : Insee, RP, ERFS, RDL de 2008 ; SOeS ; Anah

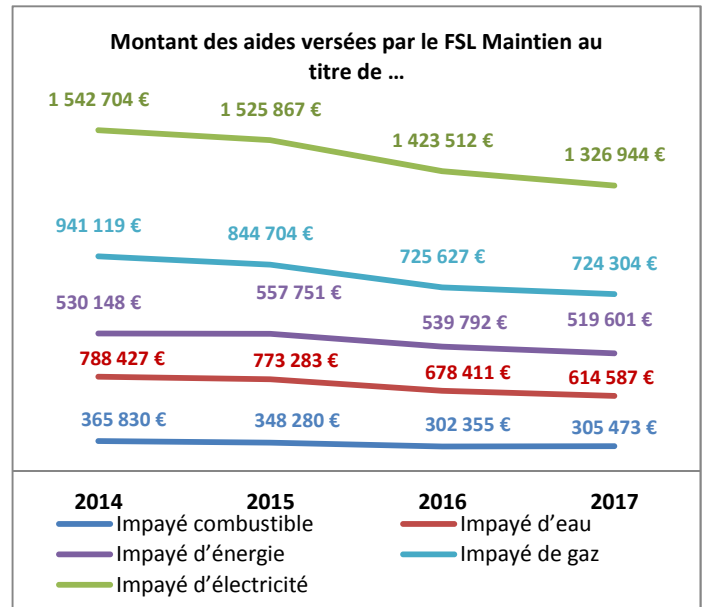
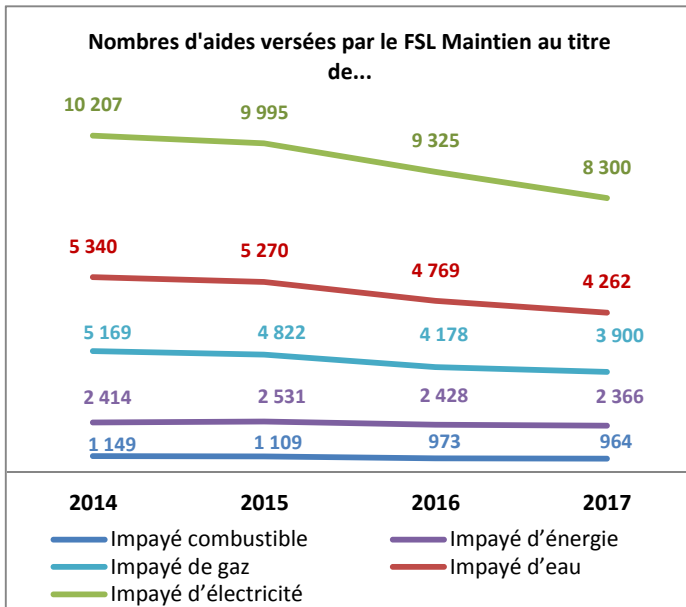
Si les ménages âgés de plus de 75 ans sont surreprésentés (1/2 contre 1/4 au national), les jeunes ménages sont aussi fortement touchés par le phénomène (39% en Lorraine contre 28% au national).

Les personnes seules sont deux fois plus impactées par le phénomène et les publics touchés ne se résument pas aux seuls bénéficiaires des minimas sociaux, 1 ménage sur 4 dont les revenus sont médians est également affecté par cette problématique.

Et un FSL maintien dont l'action de plus en plus ciblée sur les aides au paiement des factures d'énergie

L'évaluation de la fiche-action 11 a déjà mis en exergue ce phénomène : le FSL de Moselle n'échappe pas à la règle nationale : l'aide au paiement des factures d'énergie est devenu le 1^{er} poste de dépense des FSL (cf. Rapport 2015 de ville et habitat, « Place et rôle des Fonds de Solidarité Logement (FSL) dans la politique sociale du logement : état des lieux et perspectives).

« Au-delà des volumes financiers engagés, ces constats interpellent la logique d'intervention des FSL renforçant son image de « guichet social » : dans un contexte de hausse de la précarité et de hausse du coût de l'énergie, les aides au paiement des impayés d'énergie permettent de soutenir à court terme les ménages en difficulté sans toutefois être en capacité d'apporter une réponse viable dans la durée. (...) Ce questionnement intervient aussi dans le contexte des évolutions proposées par la loi de transition énergétique (évolution ou disparition des tarifs sociaux, mise en place des « chèques énergies »). Comment faire en sorte que le FSL garde son caractère d'aide ponctuelle et exceptionnelle adaptée à la situation d'un ménage, quelle articulation avec les autres dispositifs de type de tarifs sociaux ou chèque énergie ? ».

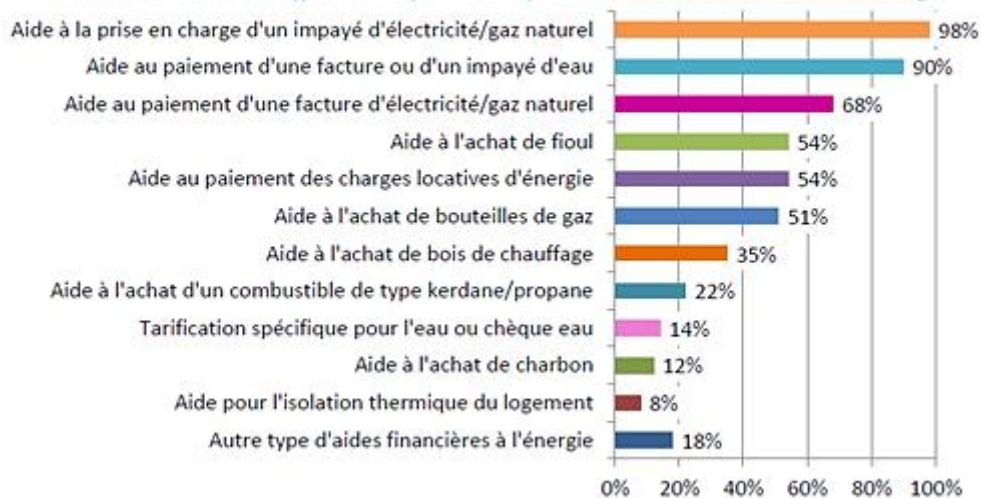


Source : Bilans du FSL de 2014 à 2017, Le Département..

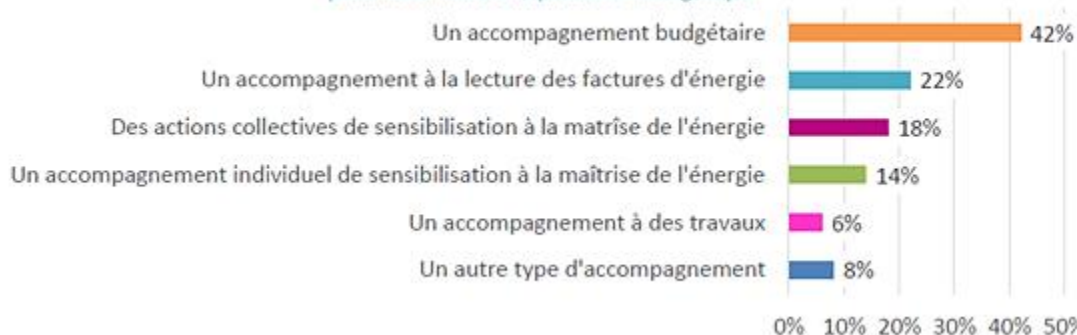
Les aides octroyées par le FSL ne peuvent aider l'ensemble des ménages rencontrant des difficultés au paiement de leurs factures d'énergies. Les ménages situés en dehors des barèmes FSL sont bien souvent aidés par les CCAS et CIAS des communes. Les résultats d'une enquête diligentée par l'UNCCAS faisaient de l'aide au paiement des factures d'énergie le second motif de saisie des CCAS/CIAS au national, derrière l'aide alimentaire et devant les frais de logement en 2015. À titre indicatif, en 2015, le FSL de Moselle a déboursé en moyenne 170 € par dossier, les CCAS et CIAS répondants de l'enquête avaient déboursé entre 179 et 542 € par dossier.

Une diversité d'aides pour répondre à une diversité de besoins

Part de CCAS versant ces types d'aides parmi ceux qui octroient des aides financières à l'énergie



Pourcentage de CCAS/CIAS proposant ces accompagnements pour lutter contre la précarité énergétique



Source : « Précarité énergétique : Comment les CCAS/CIAS agissent, de l'accès aux droits à l'accompagnement global » UNCCAS, mars 2017.